DUCTEURS ontréal

34%c la livre.
34%c la livre.
33%c la livre. 323/8c la livre.

..... 18 % clalivre. 17 % clalivre. 16 % clalivre.

\$13.00 à \$13.50 la tonne. \$12.00 à \$12.50 la tonne.

...... 52c la douzaine

..... \$1.10 par 80lbs. \$1.15 \$1.20

... 1.00 à 1.00 par 90 lbs. ...1.15 à 1.20

Deux magnifiques, maisons à St-ées à 13 milles de Québec, route sal, place d'été idéale pour hôtel ou toutes les améliorations modernes, conditions trèes faciles. Eleusippe gustin, P. Q.

le du village La Salle, à quinze milles innipeg, paroisse canadienne avec , école, 484 acres dont 400 en culture, cage borné par la rivière, 130 acres . Bonne maison, excellentes écuries; v, deux roulants complets pour enginsariait ordre. Cherche à vendre pour . Conditions: \$56.00 l'acre, \$6.000 nice 1.000 par année avec intérêt à rés détails, s'adresser à Donat Cer. . Man. 3-4 fs P511

L—Beurrerie, fromagerie à St-Félix conne fabrique outiliée de première 100,000 ibs de fromage par an. Prix: 2,000. comptant, balance \$100. par 6% l'an. A St-David d'Yamaska, emière classe environ 125,000 pas an. emière classe environ 125,000 par an, te. Prix: \$5,000, dont \$2,500 comp-\$200. par an, intérêt de 5%. Pour , s'adresser à Raoul Shooner, Pierrenaska.

7—2 fs P 89

E A VENDRE ou Fabrique combinée, a paroisse. Vendra à bonnes condi-ser à la Société Coopérative Agricole, é Témiscouata, P. Q. 7—2fs—2g. P05

COMIBINÉE A VENDRE.—Très e située dans village, maison privée. de lait—90 patrons. S'adresser à lon, Proulxville, Champlain, P. Q. 7—P05

ENDRE.—Dans le village de Leeds, rpents de largeur, 30 de longueur. rs. 1800 érables, chaudières, évaporas-S'adresser à Odulé Naspert, St-Sylotbinière, P. Qué. 5—2fs. P55

ENDRE OU A LOUER.—A un mille e, 165 arpents, 75 en belles prairies is et pâturage. Maison, étables, dédernes, avec eau et électricité. Prixments faciles. S'adresser à Pierre Murray, Sherbrocke, P. Q. 5—2fs P. 05

OUS VENDRE OU ECHANGER
PRIETE.—Si oui, rappelez-vous que
neore comme par le passé de la vente
propriétés de toutes sortes. Situées un
ans les paroisses du comté de Chicouo St-Jean. J'ai toujours en main des
as, terrains, fromageries, boutiques de
à farine et à scier le boja, etc.
ou à échanger à de très bonnes condi-



GARDEZ le CHEVAL

vaux en activité—arrête la boîterie. Employez le vieux remêde, recom-aranti "Save the Horse". Le livre des Symptom Book—vous enseigne com-tiquer et faire disparaître éparvins, sou molles, suros, foulures, boîteries, de la jambe, de l'épaule, etc. Deman-RATIS aujourd'hui.

TROY CHEMICAL CO. wford, Dept. 503. Terente, Ontarie. naciens peuvent fournir "Save the nous vous l'expédierons directement in substitut ne fera sussi bien. the Herse" est fabrique au Canada

LA LOI POUR TOUS

Consultations légales, par Letarte & Rieux, avocats du barreau de Québec

AVIS IMPORTANT.—Nes correspondants que cette page intéresse sent instamment puiés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal: 10 Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation: c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné: 20 Les questions doiventêtre adressées directement au Bulletin: 30 Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et les avocats: 40 Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, nos avocats consultants peuvent exiger des honoraires.

FRAIS DE DÉFRICHEMENT.—Réponse à A. G.—Q. En l'année 1918 j'ai acheté un lot de la cauronne pour m'y établir, et j'y ni défriche un lot de la cauronne pour m'y établir, et j'y ni défriche un lot de la cauronne pour m'y établir, et j'y ni défriche un lot nombre d'acres de terre. Quelque temps plus tard le lot voisin fut vendu et lorsque mous amons tiré la ligne, nous nous sommes apercu que l'avais défriché guatre acres sur mon voisin. Aurais-je le droit de réclamer le prix de mes tavaux de défrichement?

R. Peut-être peut-il y avoir une réclamation de la part de notre correspondant contre celui chea qui il a fait du défrichement, et cela en se basant d'abord sur les article 1041 et suivants du code civil établissant qu'un quasi contrat peut exister et par conséquent obliger une personne envers une autre sans qu'il intervienne entre-eiles aucun contrat. En supposant que ces articles pourraient s'appliquer, noure correspondant ne pourrait se faire rembourser que les dépenses nécessaires et utiles qu'il a faites en la circonstance. Nous avons un fort doute toutefois que dans les circonstances l'article puisses e'appliquer, parce qu'il appartenait à notre correspondant, avant de commencer ses travaux, de s'assurer siléctait bien ches lui.

VICES CACHÉS.—Réponse à A. P.—Q. J'ai

s'il était bien chez lui.

VICES CACHÉS.—Réponse à A. P.—Q. J'ai acheté un jeune cheval pour lequeuj'ai payé \$95.00; l'ai necheté un jeune cheval pour lequeuj'ai payé \$95.00; l'ai demandé au vendeur si l'animal était en bonne santé, et it m'a déctaré qu'il n'avait pas de vice. Au bout de quelques jours j'ai constaté que l'animal était en bonne santé, et it m'a déctaré qu'il n'avait pas de vice. Au bout de quelques jours j'ai constaté que l'animal haitait, j'ai cru qu'il avait des cevasses et qu'elles quériraient, mais j'ai constaté depuis qu'il seut fiait d'un mal inguérissable. J'ai demandé au vendeur de reprendre son cheval et de me rombourser men argent : ce qu'il retuse de faire sans un dédemmagement. Que faire?

R. Nous croyons que la lei nouvet l'avait des

demmagement. Que faire?

R. Nous croyons que la loi permet l'annulation de la vente d'une chose quelconque lorsqu'elle soufire de défauts cachés. En l'espèce, il nous paraît que les défauts cachés. En l'espèce, il nous paraît

sefuse de me payer, sur le consent con minforme que cette femme a reçu cet semme des assurances à la mort de son mari.

R. Le privilège de propriétaire s'étend sur les meubles du locataire, même lorsque ce dernie viont à mourir avant l'expiration du bail. C'est donc au propriétaire à faire sais iles meubles pour se proféger ai, semme refuse, comme dans le présence cas de la comme le dit soit cette reputation du bail. C'est donc au propriétaire à faire sais iles meubles pour se proféger ai, semme refuse, comme dans le présence cas de comme de la soit cette rempires de la comme le dit soit cette reputation du bail. C'est donc au propriétaire à faire sais iles meubles pour se proféger ai, semme peut en conse à J. H. R.— Q. Mos voisin est-il obligé de comme de it soit cette en maire de reiner le le resultant pour qui suiveni le déménagement saisir les meubles où ils as trouvent. Il est vrai qu'il y a certainement plus de hair et exiger que les chemis erbiver en dentire et exiger que les chemis de des deminares en les transces durant l'hiver sur l'est de la corporation miunicipal ai et et vrai qu'il y a certainement plus de hair et exiger que les chemis de les transces durant l'hiver en debro que le virait divis sejent et de transcription de comme le le lui ai demandé dans une lettre antérie pour se peut de la corporation miunicipal à est pour garde mes moutons chez moi le lui ai demandé dans une lettre antérie pour se peut de transcription de contrait pour de la loi de la chasse, il par de la comme de la lettre de la comme de la lettre de la comme de la lettre de la comme de la corporation de contrait pour de la corporation miunicipal à est vrait qu'il qu'un action certain plus de hair de des dermandes de cours qu'il empre de la mémo de son mari il était de maire et aigne de la corporation miunicipal ai est vrait qu'il propriétaire d'un action certain le partire de la corporation miunicipal ai est elevat me d'un propriétaire pui.

L'au l'entre de la corporation miunicipal et et fact, a qu'il a délaissées cu mourant



qu'un médecin vétérinaire ait tout d'abord examiné le cheval. Toutefois, s'il y a eu de fausses représentations de la part du vendeur, la vente peut
être attaquée.

RESPONSABILITÉ DES HÉRITIERS.—Réponne à E. B.—Q. J'ai loué un logement peur la location daquel men locataire a signé un bail; ce locataire est mort à la suite d'un accident, et sa femme
sans m'avertir, a enlever tout son mobilier et
refuse de me payer, sur le conseil de son avocat.
Cependant l'on m'informe que cette femme a recu
des assurances à la mort de son mari.

R. Le privilège de propriétaire s'étend sur les
meubles du locataire, même lorsque ce dernier vient
à mourir avant l'expiration du bail. C'est donc au
CHEMIN DAUGUET Est statute Refontune les spéciale des Statute Refond'une taxe sur les étends peut indemniser les propiétaires de moutons, ha corporation municipale,
non seulement, peut, mais doit accorder cette reque la requête soit aignée par vingt-cinq contribuables. Lorsque ces formalités ont été remplies, une contre requête ne nous
semble pas donner raison au conseil municipal de
réuser la requête antérieure, puisque la municipaité n'a pas discrétion à ce sujet.

d'une d'eatre-elles procédera à établir les lagnes telles qu'elles devraient existes. Cepenqant, il ne faut pas perdre de vie la prescription trentenaire qui peut avoir son effet même contre les titres des intéressés. Cette preccription peut soit aux clocures soit aux chemin public.

DETTES DESUCCESSION.—(Réponses D. L.)

Q. Lersqu'une mère de famille dispose de ser biens par testament en favour de sen gargens, sans bless par testament en favour de sen gargens, sans bless par testament en favour de sen gargens, sans bless par testament en favour de sen gargens, sans bless par testament en favour de sen gargens, sans bless par testament en favour de sen gargens, sans bless par testament en favour de sen gargens, sans par testament en gargens de la banque et le prêter qui la pouvait posseder en la contra de la banque et le prêter pas douteur que aon créancies peut agriculture par la contra de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banque et le prêter qui la creative mon argent de la banqu

NOUS METTONS A VOTRE DISPOSITION UN

SERVICE D'IMPRESSIONS

des mieux outillés de la ville - pouvant exécuter tous genres d'impressions tels que:

Brochures-rapports-factums catalogues — en-têtes de lettres — circulaires enveloppes-fac-

LE SOLEIL LTEE

(Département de l'Imprimerie)

Gens de la

campagne

et du district

FAITES

IMPRIMER

- AU -

"SOLEIL"

Nos prix sont bas!

DEMANDEZ NOS COTATIONS

ans?

R. Il nous paraît que la réclamation, si elle existait, devrait être dirigée contre les héritiers actuels, puisque les héritiers d'une personne prennent les dettes du défunt lorsqu'ils acceptent la succession. Dans les circonstances peuvent-ils être responsables d'un salaire de la nature de celui dont parle notre correspondants. Dans le cas où la fille est demeurée avec la mêre et qu'elle a reçu nécessairement son entretien et sa neurriture pour les services rendus, il n'y a uncun doute qu'elle ne peut réclamer du salaire. Dans le cas contraire, celui où c'est la fille qui a recueilli sa mère elle peut réclamer une pension raisonnable en rapport avec les services rendus, mais cela dans les délais légaux, c'est-à-dire dans les cinq années qui suivent la date où les services ont été originairement rendue, bien qu'il puisse exister des doutes même sur ce paint.

DROIT DU RIVERAIN.—(Réponsa à D. R.)

DROIT DU RIVERAIN.—(Réponse à D. R.)—

R. Le messède una terre qui se berse à une baie où je prends de la glaise dont je me sers comme engrais sur ma ferme. D'antres personaes ent-eles également le droit de tramasser cette glaise et de la placer sur mon terrain, sans ma permission?

R. Les riverains le long du fleuve St-Laurent, sauf certaines exceptions qui sont propriétaires à basse marée, ne peuveat empécher d'autres personnes de passer sur les grèves et soit d'y faire la péche soit d'y prendre ce qui leur convient, lorsequ'il s'agit évidemment des produits naturels. D'autre part, il n'y a pas de doute que, même dans le cas où une propriété n'est pas bornée à la basse marée, celui qui la possède peut s'objecter à ce qu'on empiète sur son terrain et même, après avoir placé des affiches à cet endroit, demander la condamnation à l'amende de ceux qui empiète to chez lui.

rien laisser à ses filles, l'une de ces dernières peut-elle demander paiement des soins qu'elle a donnés à sa mère durant les années qu'elle est demeurée avec elle? Ces services remontent à plus de deux ans?

moment de l'exécution. Notre correspondant ne protège nullement son argent en le plaçant soit sur billet soit sur hypothèque, car le créancier peut fa-cilement le saisir s'il apprend à quelle personne l'ar-gent est prêté.

EMPLOI D'APPATS EMPOISONNES.—(Réponse à J. L.)—Q. Un propriétaire a-t-il le droit de placer sur son propre terrain des appâts empoi-sonnés pour prendre le renard?

R. Il nous semble que la loi de chasse et de pêche défend de faire usage de strichnine ou d'un poison quelconque dans le but de chasser ou prendre, tuer ou détruire quelqu'un des animaux dont la chasse est permise au temps fixé dans la loi.

RESPONSABILITE DE LA DETTE.—(Réponse à E. Ci.)—Q. Un père peut-il être responsable des dettes que fait son fils mineur, jersque ce dernier travaille durant une grande partie de l'année en dehors du demictie de son père? Ces dettes out été faites par différentes marchandises que le fils a toujoura négligé de payer?

ternin qui en soumers des deties qu'il a délassées en mourant.

EFFETS DU CONTRAT.—Réponse à P. S.—Q. J'ai dauad à forme une torte avec l'enteute destie de la companie de la composition de la

A. Papineau Mathieu Le seir UPteum 2073. 139 St-Jacques. 70 Brummond. Main 2279 MONTRÉAL, Qué.